

# rtva 3

**1996**

---

Bimestrielle

---

12<sup>e</sup> année

---

Mai-Juin

---

Pages 415-638

---

SIRIY  
EDITIONS

Correspondance concernant la rédaction

Revue française  
de droit administratif  
Daloz, 35, rue Tournefort  
75240 Paris Cedex 05

Abonnements

(Joindre paiement à l'ordre de Daloz-Sirey -  
messageries aériennes sur demande.)

Abonnement annuel partant  
du 1<sup>er</sup> numéro de l'année  
6 n<sup>os</sup> 1996

France et D.O.M. : 690 F  
Étranger : 800 F

Administration et abonnements

Daloz-Sirey, 31-35, rue Froidevaux  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : (1) 40 64 54 54

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la  
livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le  
service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir  
pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

# revue française de droit administratif

## Table des matières

### Rubriques

#### Actes unilatéraux et contrats

L'immatriculation des navires dans les Terres australes et antarctiques françaises,  
par Martine DENIS-LINTON  
(Concl. sur CE, Ass., 27 oct. 1995, *Union maritime CFDT et Fédération nationale des syndicats maritimes CGT*)

415

La notion de délégataire pressenti avant la date de publication de la loi du 29 janvier 1993,  
par Françoise BOULAY  
(Concl. sur TA Lille, 23 févr. 1995, *Préfet du Nord*)

423

L'acte détachable d'un contrat de droit privé,  
par Henri SAVOIE  
(Concl. sur CE, Sect., 10 mars 1995, *Commune de Digne*)

429

#### Biens et travaux

##### *Jurisprudence*

La rédaction en langue française d'une contravention de grande voirie infligée à un étranger,  
par Françoise BOULAY  
(Concl. sur TA Lille, 30 mars 1995, *Voies navigables de France*)

437

#### Collectivités locales

La difficile adaptation du référendum communal dans la vie administrative locale

1. Premières expériences de référendum communal,  
par Jacques VIGUIER

441

2. Le référendum communal, bilan et perspectives (à propos de l'arrêt du Conseil d'État du 16 décembre 1996, *Commune d'Avrillé*, et de l'article 85 de la loi 95-115 du 4 févr. 1995),  
par Hervé RIHAL

452

3. La recevabilité des contestations relatives aux référendums d'initiative municipale,  
par Michel GUILLOT

460

4. Nature et objet du référendum communal,  
par Christophe CHANTEPY  
(Concl. sur CE, Sect., 29 déc. 1995, *M. Géniteau*)

471

5. Document : arrêt du Conseil d'État 1<sup>er</sup> mars 1996, *Association de défense contre l'implantation d'une grande surface en centre ville de Saint-Michel-de-Maurienne*

480

#### Contentieux

##### *Étude*

L'actualité de la notion de « qualité donnant intérêt à agir »,  
par Patrick CHARLOT

481

##### *Jurisprudence*

La combinaison du recours en cassation et du recours en rectification d'erreur matérielle,  
par Stéphane FRATACCI  
(Concl. sur CE, Sect., 23 juin 1995, *Conseil régional d'Aquitaine, Mme Lefevre*)

La « mise en cause » d'une personne publique dans le contentieux indemnitaire,  
par Valérie PÉCRESSÉ  
(Concl. sur CE, Sect., 26 janv. 1996, *Caisse primaire d'assurance maladie du Havre*)

501

#### Droit public économique

##### *Étude*

Les limites de la libération du régime pétrolier par la loi du 31 décembre 1992,  
par Yves BROUSSOLLE

509

#### Droits et libertés

##### *Étude*

Le juge et l'étranger : variations sur la procédure contentieuse dans la reconduite à la frontière,  
par Francis MALLOL

520

## Jurisprudence

Les faits nouveaux justifiant un nouvel examen d'une demande d'asile,  
par Martine DENIS-LINTON  
(Concl. sur CE, Sect., 27 janv. 1995, *Mlle Gal*)

L'admission au statut d'apatride,  
par Frédéric SCANNIC  
(Concl. sur CE, 27 févr. 1995, *M. Delajoie*)

Regroupement familial et répudiation  
par François GARDE  
(Concl. sur TA Besançon, 29 juin 1995, *M. Mohamed Ibar c/ Préfet du Jura*)

## Environnement

### Étude

La responsabilité pénale des élus locaux en matière d'environnement,  
par Dominique GUIHAL 535

## Responsabilité

L'action des syndicats et des associations dans la responsabilité administrative  
par Louis BORÉ

1. La répartition des atteintes aux intérêts personnels des membres des groupements à but altruiste (du mandat exprès à l'action de groupe) 544

2. La réparation des atteintes aux intérêts collectifs défendus par les groupements à but altruiste (de la réparation à la sanction) 549

### Étude

L'indemnisation des victimes du SIDA à l'épreuve du dualisme juridictionnel,  
par Muriel DREIFUSS 561

## Urbanisme

### Étude

L'unité foncière dans le droit de l'urbanisme,  
par Hubert CHARLES 575

### Jurisprudence

L'erreur manifeste d'appréciation dans le choix des emplacements réservés,  
par Norbert CALDERADO 580  
(Concl. sur TA Nice, 18 janv. 1996, *SCI Bepyo et SARI, Marmorini c/ Commune de la Trinité*)

## Droit administratif et droit communautaire

### Étude

La responsabilité de l'État législateur pour les dommages causés aux particuliers par la violation du droit communautaire et son incidence sur la responsabilité de la Communauté (à propos de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 5 mars 1996, *Brasserie du pêcheur et Factortame*, affaires jointes C 46/93 et C 48/93),  
par Louis DUBOIS 583

## Droit administratif et droit social

### Jurisprudence

Compétence de l'État dans l'organisation de la manutention portuaire,  
par Robert RÉZENTHEL 602  
(Note sous CE, Sect., 28 juill. 1995, *Port autonome du Havre*)

## Arrêts et avis récents du Conseil d'État

par Philippe TERNEYRE 609  
Période du 1<sup>er</sup> mars 1996 au 30 avril 1996

## Tables

Alphabétique de matières et chronologiques de textes et de jurisprudence 637

## Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Éditions Dalloz  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon punissable par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.